

REGLEMENT DU Jeu Calendrier de L'avent Auchan

Article 1 - Société Organisatrice

La société Auchan E-commerce France (ci-après, la « Société Organisatrice »), Société par Actions Simplifiée à capital variable dont le siège social est situé rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 59170 ? immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 413 176 033, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 01 décembre 2017 au 25 décembre 2017 intitulé « Jeu Calendrier de l'avent Auchan » sur son site www.auchan.fr (le « Site »).

Article 2 - Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (hors Corse), Belgique et Luxembourg à l'exception des personnes qui, d'une façon générale, ont participé à la mise en œuvre du présent Jeu ainsi que les membres de leurs familles (conjoint, ascendants, descendants).

Un même participant (même nom, même prénom, même adresse mail, même numéro de téléphone portable) ne peut être l'auteur que d'une seule participation au jeu pendant toute sa durée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations enregistrées, pouvant limiter cette vérification aux tirages au sort.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du participant au présent règlement et au principe du Jeu, ainsi que le respect des conditions décrites aux présentes. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également de la dotation qu'il aura pu éventuellement gagner.

Article 3 - Principe et modalités du Jeu

Pour participer, il suffit de se rendre du 01 décembre 2017 à 00h au 25 décembre 2017 23h59, heures métropolitaines, sur le site internet jeu.auchan.fr/calendrieravent (sous réserve notamment d'éventuelles opérations de maintenance sur les serveurs du site auchan.fr), de cliquer sur le bandeau « Calendrier de l'Avent Auchan » en bas de page et d'y remplir un formulaire de participation comportant ses coordonnées (nom et prénom), son adresse mail (données obligatoires) son numéro de téléphone, son adresse, sa date de naissance (données facultatives). La date et l'heure des connexions des participants, telles qu'enregistrées par les systèmes informatiques de la Société Organisatrice, feront foi.

Le Jeu se déroule en deux parties :

- La première partie est un instant gagnant : il suffit, après avoir rempli le formulaire de participation, de cliquer sur la case du calendrier correspondant au jour de la participation. (Case 1 pour le 1^{er} décembre, case 2 pour le 2 décembre, case 3 pour le 3 décembre et ainsi de suite).
- La seconde partie est un tirage au sort : une fois la première partie jouée, une 2^{ème} chance est offerte aux participants. Pour participer, il faut remplir son adresse postale et son numéro de téléphone, et enfin, cliquer sur « je finalise mon inscription ».

Toute participation par courrier, contact téléphonique, email ou télécopie est exclue.

Article 4 - Dotation mise en jeu.

Les dotations du Jeu sont les suivantes :

Pour la première partie du Jeu, ci-après « l'Instant gagnant » : Un (1) lot par jour est à gagner :

- Jour 1 : Une (1) Cafetière à dosette Nespresso Krups d'une valeur commerciale unitaire TTC de 119,99€ sur Auchan.fr au 27/11/2017
- Jour 2 : Un (1) Monopoly Electronique Hasbro d'une valeur commerciale unitaire TTC de 39,99€ sur Auchan.fr au 27/11/2017

- Jour 3 : Une (1) TV Led LG 4K ultra HD 123 cm d'une valeur commerciale unitaire TTC de 899€ sur Auchan.fr au 27/11/2017
- Jour 4 : Une (1) bouteille de Champagne Brut Ruinart d'une valeur commerciale unitaire TTC de 39,5€ sur Auchan.fr au 27/11/2017
- Jour 5 : Une (1) maisonnette pour enfant Noa d'une valeur commerciale unitaire TTC de 299.99€ sur Auchan.fr au 27/11/2017
- Jour 6 : Un (1) Epilateur Braun Silk Epil d'une valeur commerciale unitaire TTC de 99.99€ sur Auchan.fr au 27/11/2017
- Jour 7 : Un (1) iPhone 8 256Go d'une valeur commerciale unitaire TTC de 979€ sur Auchan.fr au 27/11/2017
- Jour 8 : Un (1) Casque Audio Mashall d'une valeur commerciale unitaire TTC de 65.58€ sur Auchan.fr au 27/11/2017
- Jour 9 : Une (1) bouteille de Champagne Brut Ruinart d'une valeur commerciale unitaire TTC de 39,5€ sur Auchan.fr au 27/11/2017
- Jour 10 : Un (1) grille-pain Russel Hobbs d'une valeur commerciale unitaire TTC de 43.99€ sur Auchan.fr au 27/11/2017
- Jour 11 : 1000€ de courses sous forme de quatre (4) cartes cadeaux Auchan d'une valeur commerciale unitaire de 250€
- Jour 12 : Une (1) bouteille de Champagne Brut Ruinart d'une valeur commerciale unitaire TTC de 39,5€ sur Auchan.fr au 27/11/2017
- Jour 13 : Un (1) Rasoir Homme Philips d'une valeur commerciale unitaire TTC de 59.99€ sur Auchan.fr au 27/11/2017
- Jour 14 : Un (1) Set de 4 pièces Tefal Ingenio d'une valeur commerciale unitaire TTC de 39.90€ sur Auchan.fr au 27/11/2017
- Jour 15 : Un (1) iPad Air 2 128 Go d'une valeur commerciale unitaire TTC de 548.96€ sur Auchan.fr au 27/11/2017
- Jour 16 : Une (1) Centrale vapeur Calor Express compact d'une valeur commerciale unitaire TTC de 149.99€ sur Auchan.fr au 27/11/2017
- Jour 17 : Une (1) Nintendo 3DS XL d'une valeur commerciale unitaire TTC de 199.99€ sur Auchan.fr au 27/11/2017
- Jour 18 : Une (1) bouteille de Champagne Brut Ruinart d'une valeur commerciale unitaire TTC de 39,5€ sur Auchan.fr au 27/11/2017
- Jour 19 : Un (1) Mijoteur Cookeo Moulinex d'une valeur commerciale unitaire TTC de 159€ sur Auchan.fr au 27/11/2017
- Jour 20 : Une (1) Batterie de cuisine TEFAL 20 pièces Essential INGENIO d'une valeur commerciale unitaire TTC de 99,90€ sur Auchan.fr au 27/11/2017
- Jour 21 : Une (1) Playstation 4 Slim d'une valeur commerciale unitaire TTC de 349,99€ sur Auchan.fr au 27/11/2017
- Jour 22 : Une (1) bouteille de Champagne Brut Ruinart d'une valeur commerciale unitaire TTC de 39,5€ sur Auchan.fr au 27/11/2017
- Jour 23 : Un (1) Aspirateur Dyson balai V6 d'une valeur commerciale unitaire TTC de 399€ sur Auchan.fr au 27/11/2017
- Jour 24 : Un (1) iPhone 7 noir de jais d'une valeur commerciale unitaire TTC de 749€ sur Auchan.fr au 27/11/2017
- Jour 25 : Une (1) Nintendo 3DS XL d'une valeur commerciale unitaire TTC de 199.99€ sur Auchan.fr au 27/11/2017

Pour la seconde partie du Jeu, ci-après « Tirage au sort » parmi tous les participants du jeu : la dotation est la suivante :

- Un (1) bon cadeau voyage valable pour un séjour de deux (2) personnes d'une valeur commerciale de trois euros (3000) € réservé via l'une des agences Auchan Voyages suivante : Auchan Voyages Aubagne, Marseille, Nice, Toulouse, Le pontet, Dardilly, Granges, Beauvais, Vélizy, La Défense, Lille, Arras et Fâches, ou en contactant le plateau téléphonique Auchan Voyages au 01 41 30 10 72. Voir modalités à l'agence de votre choix.

Article 5 - Désignation du gagnant – Tirage au sort

Pour l'Instant gagnant, le résultat est annoncé directement à chaque Participant sur l'écran, soit il a perdu, soit il a gagné un des lots parmi ceux décrits à l'article 4 pour la première partie du Jeu. Le lot qui peut être gagné apparaîtra sur l'écran avant de cliquer sur la case du calendrier correspondant. Au total, il y aura 25 gagnants à l'instant gagnant.

Pour le Tirage, un tirage au sort aura lieu le 08/01/2018 2017 à 9h, il permettra de désigner un gagnant au Tirage.

Le gagnant sera tiré au sort parmi l'ensemble des participations valides recueillies pendant toute la durée du Jeu.

Article 6 - Annonce des résultats - Remise du lot

Le gagnant sera informé de son gain par mail au plus 15 jours après la date de clôture du Jeu.

La dotation sera ensuite envoyée au plus tard 2 semaines après la fin du Jeu à l'adresse postale renseignée lors de la participation.

La dotation ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte ni à la remise de sa contrepartie financière (totale ou partielle) et ne peut faire l'objet d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit.

La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer, à tout moment, l'une des dotations proposées, par une dotation d'une valeur équivalente ou supérieure, si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La dotation qui n'aura pu être remise au gagnant, sera, au choix de la Société Organisatrice remise en jeu parmi toutes les personnes ayant participé au Jeu, ou remise à une œuvre de bienfaisance et ce, conformément au Code Déontologique de la Fédération des Entreprises de Vente à Distance.

Aucune réclamation, aucun recours relatif aux lots ou à leur attribution ne pourra être adressé à la Société Organisatrice. La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément.

Les gagnants font élection de domicile à l'adresse qu'ils auront indiquée et confirmée.

Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile.

Il est expressément convenu que les données contenues dans les systèmes d'information en possession de la Société Organisatrice ou de ses prestataires techniques ont force probante quant aux éléments de connexion et à la détermination du gagnant. L'identité du gagnant sera également communiquée sur le site internet www.auchan.fr, ce que les participants reconnaissent et autorisent

Article 7 - Responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions.

En cas de force majeure, des additifs ou des modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant la durée du Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et seront également communiqués à l'étude d'huissier en charge du dépôt du règlement.

La Société organisatrice ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet empêchant l'accès au Jeu ou son bon déroulement, d'éventuels actes de malveillances externes, d'erreurs matérielles (notamment d'affichage sur les sites du Jeu, d'envoi d'e-mails erronés aux participants, d'acheminement des emails), d'absence de disponibilité des informations et/ou de présence de virus sur le site dédié au Jeu, de destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à Société organisatrice .

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu de son auteur, la Société organisatrice se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Article 8 – Données personnelles

Pour la prise en compte de votre participation au jeu, détermination des gagnants et attribution des dotations vous devez obligatoirement fournir certaines informations et données personnelles vous concernant (notamment Civilité, Nom, Prénom, Pays, Code postal, Ville, Téléphone Fixe/mobile, adresse postal, courriel). Le cas échéant, et avec votre accord, vous pourrez recevoir des informations et sollicitations commerciales des sociétés à marque Auchan et/ou de partenaires tiers selon l'option que vous aurez choisie.

Ces données seront traitées ou non de manière automatisée dans un fichier informatique. Dans le cadre de leur traitement, vos données pourront être transmises à des sous-traitants situés hors de l'Union Européenne en respect des réglementations et recommandations de la Commission Européenne et sous la responsabilité des sociétés d'Auchan Retail France, responsable de traitement.

Le destinataire des données est toute société d'Auchan Retail France et ses sous-traitants (et le cas échéant ses Partenaires, avec votre accord exprès en cochant la case "j'accepte de recevoir des informations/newsletter partenaires (ou formule analogue).

Les données seront conservées pendant toute la durée du jeu et dans un délai maximum de 3 mois à l'issue de la remise des lots aux gagnants, étant entendu que la publication sur un réseau social, quel qu'il soit, ne sera pas supprimé à l'issue de ces trois mois (et demeurera publié de manière publique) sauf demande exprès de votre part de suppression.

Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel dans le cas où vous ne pourriez plus exercer les droits précités

Pour l'exercer, vous pouvez contacter l'adresse suivante, en joignant un justificatif d'identité : Service Client Auchan Retail France - 200 rue de la Recherche, 59650 Villeneuve d'Ascq , en indiquant vos nom, prénom, e-mail et adresse. Vous pouvez également consulter notre Politique de gestion des données.

Service Client Auchan Retail France
AUCHAN - « Jeu calendrier de l'Avent »
200, rue de la recherche
59 650 Villeneuve d'Ascq
en indiquant son nom, prénom, e-mail et adresse.

Conformément à la réglementation en vigueur, cette demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature du participant ainsi que l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse. Une réponse sera alors adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande.

Vous pouvez également vous inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

Compte tenu du fonctionnement des réseaux sociaux (système de partage, et de republication) le Participant est informé que la suppression ne pourra être réalisée que sur la publication officielle effectuée directement par l'une des sociétés d'Auchan Retail.

Par ailleurs, toute demande de suppression de données personnelles obligatoires pour tenir compte de la participation au jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Article 9- Propriété Intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu qui y sont proposés sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques ou noms de produits déposés par leur propriétaire respectif.

Article 10 - Acceptation du règlement – Consultation – Dépôt

Le fait de participer au Jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu et du lot qu'il aura pu éventuellement gagner.

Le règlement complet est déposé auprès de Maître Huissier de Justice associés SCP WATERLOT, 36 rue de l'Hôpital Militaire - 59044 LILLE CEDEX.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu de son auteur, la Société organisatrice se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Article 11 : Loi applicable et règlement des litiges

La Loi applicable au présent règlement est la loi française.

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement par la Société Organisatrice dans le respect des lois.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au présent Jeu devront être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante :

Service Client Auchan Retail France
Jeu Calendrier de l'Avent- AECF
200, rue de la Recherche
59650 Villeneuve d'Ascq

Au plus tard 60 jours après la date d'expiration du jeu, soit le 25/02/2018

Fait à Villeneuve d'Ascq
Le 28/11/2017